



fin d'arrêt d'accident de travail et quel est mon avenir

Par impi, le 16/03/2013 à 18:36

bonjour

je suis fonctionnaire dans la fonction publique depuis 22 ans et en 2006 j'ai été victime d'un accident du travail. Triple entorses de l'épaule droite. Suites à pas mal de douleurs j'ai eu une première intervention (myoplastie) et je suis passé devant un expert qui a reconnu les faits, m'a refait prendre mon travail et m'a fait octroyé une IPP de 15% avec des difficultés en fin de mouvements.

j'ai repris mon travail mais les douleurs se sont de plus en plus installées et devenaient presque invalidantes.

Je suis passé en commission à la DPMH et été reconnu travailleur handicapé avec demande d'aménagement de mon poste.

Comme les douleurs étaient de plus en plus fortes je me suis mis en arrêt en janvier 2011.

J'ai vu un chirurgien qui m'a opéré en janvier 2012. Je suis passé juste après mon opération devant un expert pour faire débloquer les remboursements et prendre en charge mon arrêt d'AT par rapport à l'accident de 2006.

Pourquoi aussi longtemps entre l'arrêt et l'opération .

Pas prêt physiquement mais surtout mentalement par ce que ces arrêts ne me permettaient plus d'pratiquer mon sport et autres activités. J'étais prof d'arts martiaux diplômé

Donc je viens de passer une visite avec un expert; comme j'étais en "fin de droit" des 5 ans d'IPP et surtout me dire que j'allais reprendre mes activités tout en reconnaissant que j'avais encore des difficultés de rotations mais que bon pour l'université il n'était "pas concevable" de prendre en charge cet arrêt AT mais qu'il allait essayé de me concerver mes 15% en sachant que le taux auraient changés en baisse.

Voila en gros titres ma triste expérience

Mainetnant les questions pleuvent dans ma tête

Que vais je devenir ?

Mes douleurs sont présentes et je en peux assurer un travail que sur quelques petites heures en sachant qu'ensuite je passerai des nuits blanches à avoir mal ?

Quel avenir pour mon dossier, puisqu'il s'rrête et est cloturé ?

Ai je des recours ?

Une vision sur la longue maladie ? OUI ? Mais ?

perste de salaire et ça n'est pas le moment parceq eu mon épouse vient de se faire licencier au bout de 41 ans de bons et loyaux sevices et va se retrouver aussi en fin de droits et de paye ?

Vous voyez les anti dépresseurs ne sont pas sur le pont d'être arrêtés

merci à vous de prendre contact ou simplemeny m'orienter pour que je puisse partir une jour en retraite sans avoir trop souffert d'une injustice

bonne soirée

Par **P.M.**, le **16/03/2013** à **18:45**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...